

Viticulture

PACA

n°17
09 juillet 2024



Référent filière & rédacteur

Florine THEVENOT

Chambre d'Agriculture de Vaucluse
florine.thevenot@vaucluse.chambagri.fr

Directeur de publication

André BERNARD

Président de la chambre régionale
d'Agriculture Provence Alpes-Côte
d'Azur

Maison des agriculteurs
22 Avenue Henri Pontier
13626 Aix en Provence cedex 1
bsv@paca.chambagri.fr

Supervision

DRAAF

Service régional de l'Alimentation
PACA

132 boulevard de Paris
13000 Marseille



AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

Phénologie

Grenache: proche ou quelques jours de retard par rapport à 2023

Maladie

Oïdium: faire les bilans au stade fermeture de la grappe.

Mildiou: de nouveaux symptômes observés sur feuille. Risque fort à très fort.

Black rot: nouveaux symptômes sur feuilles et grappes.

Flavescence dorée: 3^{ème} traitement obligatoire du 12 au 26 juillet

Ravageurs

Vers de la grappe: réaliser les bilans de fin de 2^{ème} génération sur les secteurs médians et tardifs.

Pyrale du Daphné: vol en augmentation

Réglementaire

Liste Produits de Biocontrôle

Identifiez les cibles de produits de biocontrôles grâce à ce logo 

Note technique résistance

Note nationale abeille

Biodiversité



A surveiller

Retour des ambrosies



Vous abonner



Devenir
observateur
& contact



Tous les BSV
PACA



Stade L: Fermeture de la grappe



Stade L: Pré-fermeture de la grappe (baies 10-12 mm)

Photos CA84

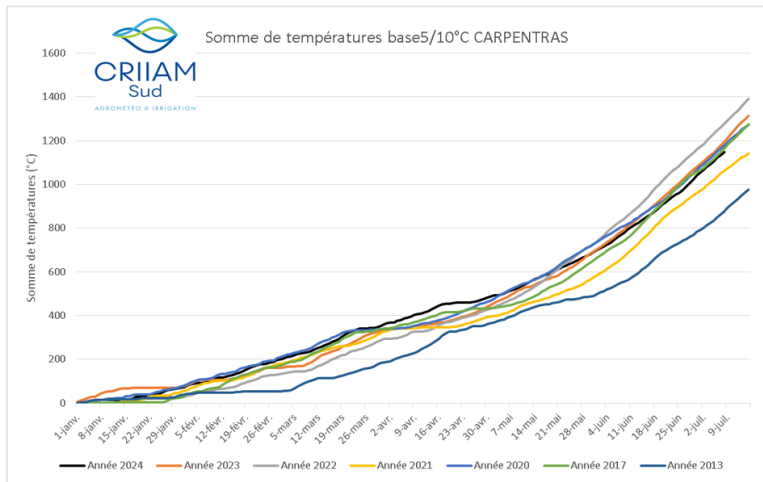
Grenache

Secteur 0: ultra précoce	Secteur I: très précoce	Secteur II: précoce	Secteur III: médian	Secteur IV: tardif	Secteur V: très tardif
Stade baies 10-12 mm à premières baies verées	Stade baies 10-12 mm à fermeture de la grappe	Stade baies 10-12 mm à fermeture de la grappe	Stade baies 10-12 mm à fermeture de la grappe	Stade baies 10-12 mm à fermeture de la grappe	Stade baies 8-9 mm à baies 10-14 mm
Fermeture de la grappe majoritaire	Fermeture de la grappe majoritaire	Fermeture de la grappe majoritaire	Fermeture de la grappe majoritaire	Baies 10-12 mm majoritaire	Baies 9-10 mm majoritaire

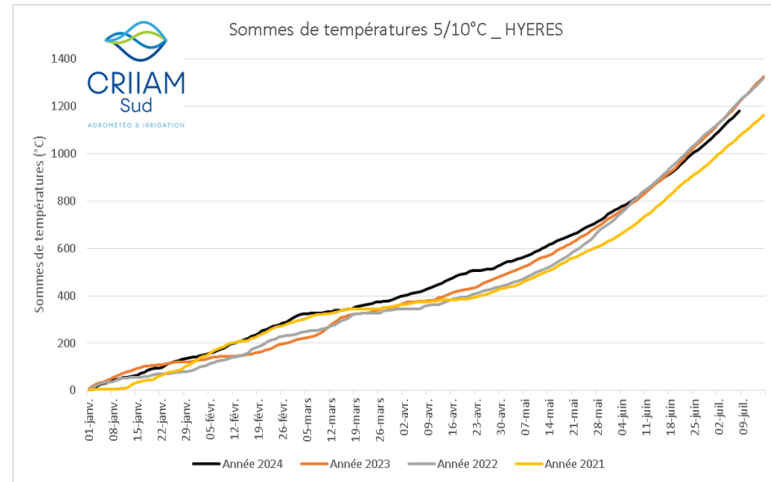
Carte de précocité

Les observations sur le terrain et la somme de températures base 5/10°C du 1^{er} janvier au 09 juillet montrent que la phénologie est proche ou avec quelques jours de retard par rapport à 2023.

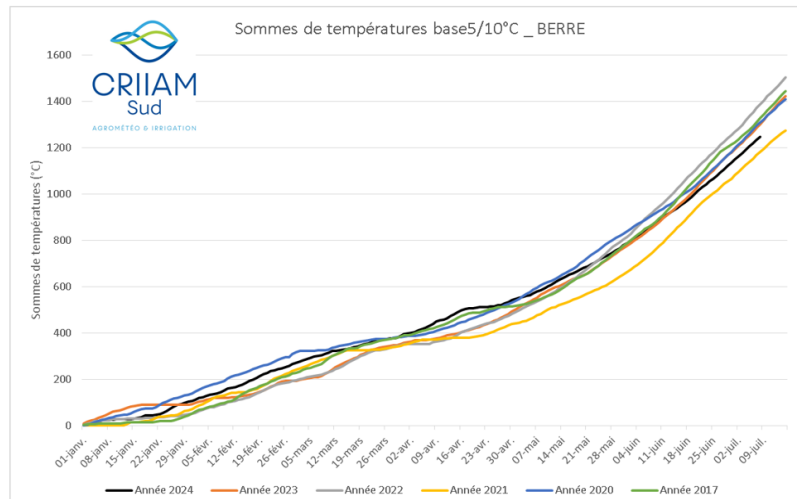
Somme de température
VAUCLUSE



Somme de température
VAR



Somme de température
BOUCHES DU RHONE



OÏDIUM

Biologie : [Cf bulletin n°5](#)

Oïdium sur grappe



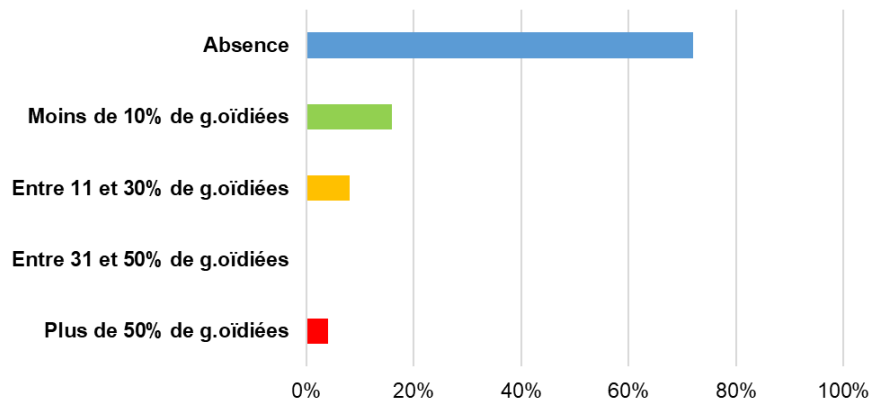
Photos CA13

Observations

Sur 25 parcelles observées du 26 juin au 09 juillet, au stade fermeture de la grappe, 7 parcelles présentent des symptômes sur grappes.



Pour les parcelles au stade fermeture de la grappe (baie de grenache > 12 mm), observer et faire des bilans sur 50 grappes (2 à 3 grappes par cep sur 20 ceps). Seuil de nuisibilité : 10 % de grappes attaquées.

Oïdium sur grappe: fréquence
(bilan fermeture de la grappe)

g : grappes

Estimation du risque

Jusqu'à début fermeture de la grappe ou présence de symptôme > 10 % de grappes attaquées



Fermeture complète de la grappe et en absence de symptôme



Méthodes alternatives



Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: soufre, bicarbonate de potassium...). La liste des biocontrôles est disponible [ici](#)

- Choisir des cépages ou variétés en fonction de leur niveau de sensibilité ou choisir des variétés « résistantes » hors AOP.
- Favoriser l'insolation et l'aération des grappes par l'ébourgeonnage, l'effeuillage, le palissage. L'oïdium est sensible aux UV.



Suites à des prélèvements réalisés dans le cadre des plans de surveillance résistance, des dérives de sensibilités vis-à-vis de fongicides oïdium ont été détectés en laboratoire. Cela ne se traduit pas nécessairement par une baisse d'efficacité au vignoble, mais il convient d'être particulièrement attentif à l'efficacité des traitements appliqués.

Plus d'infos : <https://www.r4p-inra.fr>

MILDIU

Biologie : [Cf bulletin n°9](#)

Mildiou sur feuille et Rot brun sur grappe



Photos CA84 et CA26

Territoire sud Drôme/Côtes du Rhône/Vallée du Rhône

Analyse du risque

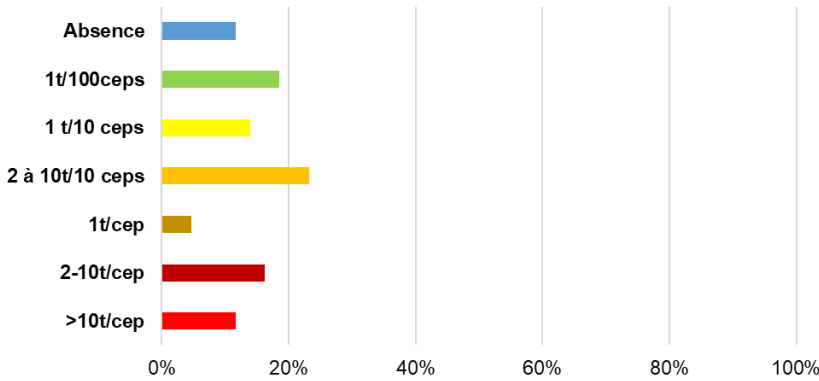
Les pluies orageuses du 06 juillet et/ou des rosées ont pu induire de nouvelles contaminations.

Observations

De nouvelles taches continuent d'apparaître sur les jeunes feuilles et sur le haut de la végétation. Elles font suite aux pluies de la fin juin. Sur les grappes dans la majorité des cas, le mildiou a peu évolué voire reste stable. Les baies sont en cours de flétrissement et dessèchement selon les secteurs.

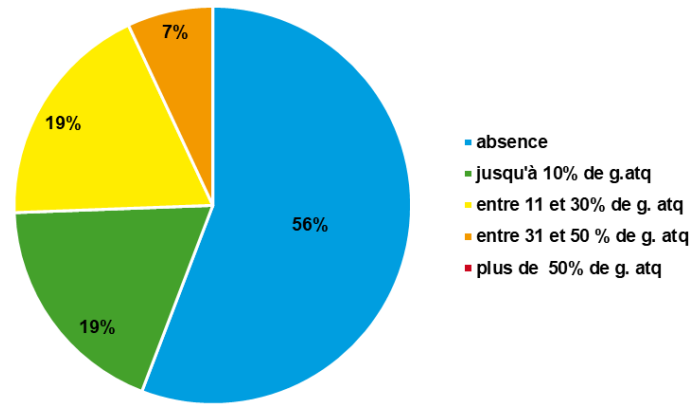
Sur 43 parcelles observées, 38 parcelles ont des symptômes sur feuilles et 19 sur grappes.

Mildiou sur feuilles : fréquence



t : taches

Mildiou sur grappes : fréquence



g : grappes

Estimation du risque



En cas de pluie et/ou rosée



MILDIOU

Territoire sud Luberon/Bouches du Rhône/Ste Victoire

Analyse du risque

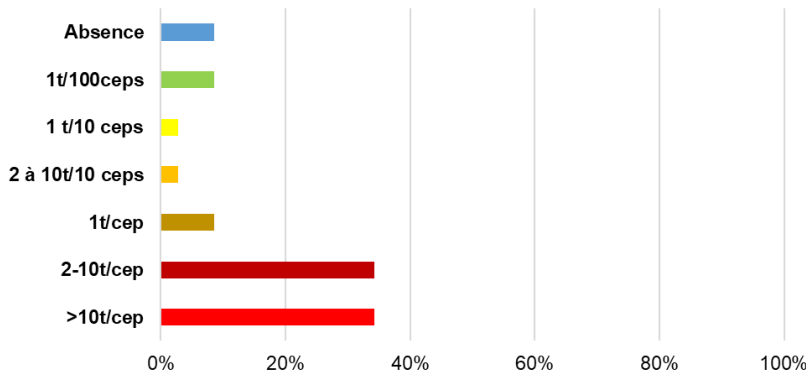
La pluie du 06 juillet et/ou des rosées ont pu induire de nouvelles contaminations.

Observations

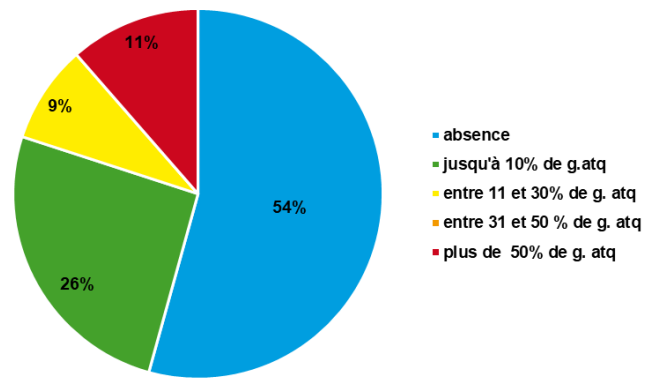
De nouvelles taches continuent d'apparaître sur les jeunes feuilles et sur le haut de la végétation. Elles font suite aux pluies de la fin juin. Sur les grappes, le mildiou évolue voire reste stable selon les parcelles. Les baies sont en cours de flétrissement et de dessèchement selon les secteurs.

Sur 35 parcelles observées, 32 parcelles ont des symptômes sur feuilles et 16 parcelles avec des symptômes sur grappe.

Mildiou sur feuilles : fréquence



Mildiou sur grappes : fréquence



t : taches

g : grappes

Estimation du risque



En cas de pluie et/ou de rosée



Territoire Provence

Analyse du risque

Les orages localisés ou rosées ont pu être favorables à de nouvelles contaminations.

MILDIU

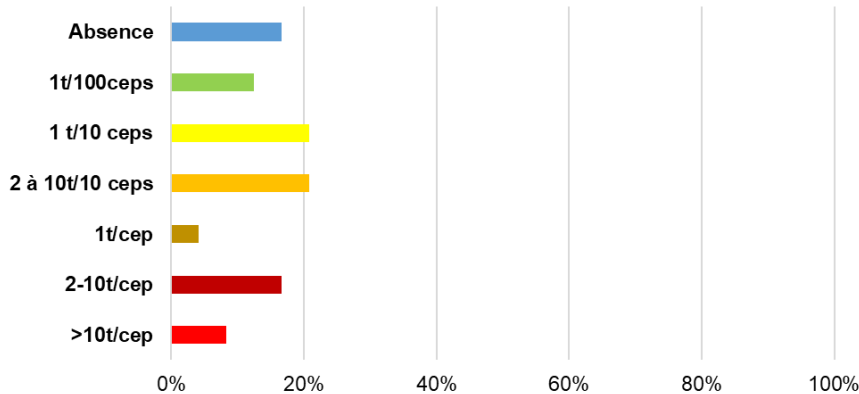
Observations

De nouvelles taches ont été observées en particulier sur les jeunes feuilles.

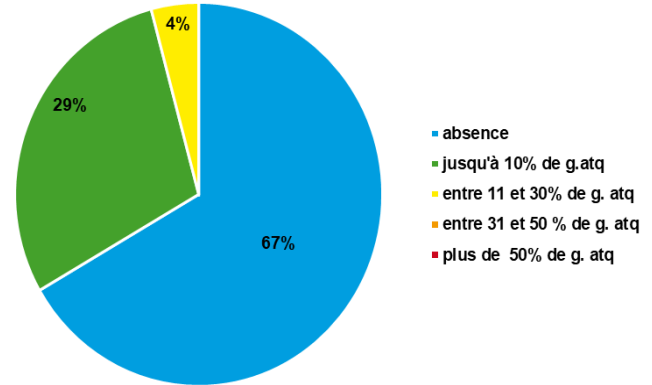
Sur les grappes, le mildiou évolue voire reste stable selon les parcelles. Les baies sont en cours de flétrissement et de dessèchement selon les secteurs.

Sur 24 parcelles observées, 20 parcelles ont des symptômes sur feuilles et 8 parcelles avec des symptômes sur grappe.

Mildiou sur feuilles : fréquence



Mildiou sur grappes : fréquence



t : taches

g : grappes

Estimation du risque



En cas de pluie et/ou de rosée



Méthodes alternatives



Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: phosphonate de potassium, disodium phosphonate...). La liste des biocontrôles est disponible [ici](#)

Mesures prophylactiques :

Les mesures prophylactiques désignent l'ensemble des moyens mis en œuvre dans le but de prévenir l'apparition, la propagation ou l'aggravation de maladie.

Pour limiter le risque de contaminations mildiou :

- Limiter les flaques par l'enherbement.
- Supprimer les organes verts à proximité du sol (épamprage précoce et destruction des plantules).
- Gérer au mieux la vigueur par notamment le choix du porte-greffe, le raisonnement de la fertilisation et des irrigations.



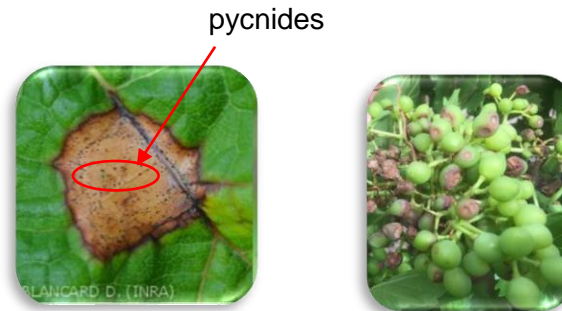
Suites à des prélèvements réalisés dans le cadre des plans de surveillance résistance, des dérives de sensibilités vis-à-vis de fongicides mildiou ont été détectés en laboratoire. Cela ne se traduit pas nécessairement par une baisse d'efficacité au vignoble, mais il convient d'être particulièrement attentif à l'efficacité des traitements appliqués.

Plus d'infos : <https://www.r4p-inra.fr>

BLACK-ROT

Biologie : [Cf bulletin n°10](#)

Symptôme de Black Rot sur feuille et grappe (Source : INRAE et CA84)



Analyse du risque

La pluie du 06 juillet (selon les secteurs) a pu engendrer des contaminations avec sorties de symptômes après le 15 juillet.

Observations

Sur certains secteurs, de nouveaux symptômes sur feuilles et sur grappes sont visibles. Ils font suite aux pluies du 19 au 22 juin.

Sur 80 parcelles observées, 7 parcelles présentent des symptômes sur feuilles et 2 parcelles sur grappes.

Estimation du risque

↓ en l'absence de symptôme et après fermeture de la grappe



NB: La sensibilité des baies est maximale de la nouaison à la fermeture puis diminue jusqu'au stade début véraison.

Méthodes alternatives



Aucun produit de biocontrôle peut être intégré dans la stratégie de lutte contre le Black rot.

Mesures prophylactiques :

- Éliminer les grains desséchés (momies) existant sur les souches lors de la taille
- Arracher les vignes abandonnées
- Effectuer un travail du sol pour enfouir après la taille les sarments atteints

FLAVESCENCE DOREE : maladie de quarantaineBiologie : [Cf bulletin n°16](#)

Le communiqué de la DRAAF-SRAL PACA du 5 juillet 2024 concernant la lutte obligatoire contre la flavescence dorée de la vigne en région PACA, qui précise les dates de la 3ème intervention insecticide (elle concerne les vignes mères de porte-greffe et de greffons, ainsi qu'une partie du vignoble conventionnel de 47 communes de la région PACA) est en ligne sur le site :

DRAAF PACA : <https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/flavescence-doree-r37.html>

Une carte interactive des Zones Délimitées mise à disposition par FREDON PACA est accessible par le lien suivant : <https://www.flavescencedoree.fr/> rubrique "Outils"

Les informations concernant la région Auvergne Rhône Alpes sont disponibles sur le site de la DRAAF AURA : [Flavescence dorée de la vigne | DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes \(agriculture.gouv.fr\)](#)

RAVAGEURS**VERS DE LA GRAPPE**

Le terme « vers de la grappe » recouvre trois espèces en vigne : Eudémis (*lobesia botrana*), Cochylis (*Eupoecilia ambiguella*) et Eulia (*Argyrotaenia ljugiana*).

Dans notre région ce sont principalement l'Eudémis et la Cochylis qui sont présentes.

Eudémis**Cochylis**

Adultes et larves (source : INRAE)

La différence principale entre ces deux espèces réside dans le nombre de générations : deux générations pour Cochylis, trois générations pour l'Eudémis.

Deuxième génération: Le vol de deuxième génération débute fin mai/début juin et se termine début juillet. Le vol est plus rapide que celui de la première génération car les températures sont plus élevées. Les œufs, pondus exclusivement sur jeunes baies, donnent naissance en une semaine à des larves qui vont très rapidement pénétrer dans les grains (24 à 48 heures). Les dynamiques de vols, de pontes et d'éclosions sont proches pour eudémis et cochylis. Par contre, la durée de l'évolution larvaire est différente: elle est de l'ordre de 3 semaines pour eudémis et 4 semaines pour cochylis.



Perforation sur baie (source : CA84)

VERS DE LA GRAPPE

Observations

Le vol G II touche à sa fin dans les secteurs précoces et continue dans les secteurs tardifs. Premières perforations observées en secteurs tardifs.

Changer les capsules des pièges avant le début des vols annoncés par la modélisation.



Réaliser les bilans GII pour les secteurs médians et tardifs: découper 20-25 grappes sur 10 ceps minimum et compter les foyers de perforation. Un foyer peut regrouper 2-4 grains perforés par une larve. Le seuil de nuisibilité est de 10 % de foyers de perforations.

Prévisions du modèle ACTIV

	Vol G III (eudémis)	Premières pontes (eudémis)
Secteur très précoce	A partir du 12 juillet	A partir du 16 juillet
Secteur précoce	A partir du 15 juillet	A partir du 19 juillet
Secteur médian	A partir du 19 juillet	Trop tôt
Secteur tardif	Trop tôt	Trop tôt
Secteur très tardif	Trop tôt	Trop tôt

Bilan fin de 2^{ème} génération : foyers de perforations

Secteur de précocité	Nb de parcelles observées du 26 juin au 09 juillet	Nb de parcelles dépassant le seuil de nuisibilité*
Secteur ultra et très précoce	23	1
Secteur précoce	28	5

*Seuil de nuisibilité : 10 foyers pour 100 grappes. Le dépassement de ce seuil peut justifier une intervention en troisième génération.

VERS DE LA GRAPPE

Estimation du risque



Méthode alternative



Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: Bacillus Thuringiensis, Trichogramma...). La liste des biocontrôles est disponible [ici](#)

LA PYRALE DU DAPHNE : *Cryptoblabes gnidiella*

Biologie

Ce lépidoptère fait partie de la famille des pyrales. Il est très polyphage (plus de 80 plantes-hôtes), est attiré par le sucre, le miellat sécrété par les cochenilles ou par des raisins déjà attaqués ou très mûrs. Le nombre de générations peut atteindre quatre à cinq dans le Sud. Les femelles s'accouplent au cours du mois de juin. Elles pondent en moyenne 150 œufs. Les premières larves sont visibles fin juin-début juillet. Elles se nourrissent d'abord du miellat des cochenilles. S'il y a peu de miellat, les jeunes larves peuvent consommer des baies peu sucrées. Les larves plus âgées grignotent superficiellement la peau des raisins. Elles ne font pas de perforation comme le fait l'eudémis. Cinq stades larvaires se succèdent. Les larves des derniers stades sont beaucoup plus grosses (12-15mm) que celles de l'eudémis (moins de 10 mm).

La pyrale du Daphné



Adultes et larves (source : CA30)

Observations

Le piégeage est en augmentation localement (zone avec présence en 2023) dans les trois départements par rapport à la semaine dernière.

LA PYRALE DU DAPHNE : *Cryptoblabes gnidiella*

Analyse de risque



Méthodes alternatives



Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: Bacillus Thuringiensis, Trichogramma...). La liste des biocontrôles est disponible [ici](#)

Mesures prophylactiques :

- Réduction du pool de papillons pour l'année suivante, par élimination des grappes « momifiées » lors de la taille en hiver

INFORMATION

Parcelles natures

Le réseau « parcelles natures » est un réseau de parcelles dont cinq rangs ne reçoivent aucune protection phytosanitaire.

L'observation de ce réseau est financée par la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

REGLEMENTAIRE

NOTE TECHNIQUE RESISTANCE



Les champignons responsables du Mildiou, de l'Oïdium, du Black rot et du Botrytis sur vigne sont exposés à des risques de résistance vis-à-vis de plusieurs familles de produits phytosanitaires. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la note commune de gestion de la résistance 2024 - [ICI](#)

NOTE NATIONALE ABEILLE

Par la décision n°467728 du 26 avril 2024, le Conseil d'Etat a annulé la **liste des cultures qui ne sont pas considérées comme attractives pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs**, telles que mentionnées à l'article 1er de l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, **en tant qu'elle mentionne la lentille, le pois (*Pisum sativum*), le soja et la vigne.**

La vigne est désormais considérée comme une culture attractive.

Ainsi, en période de floraison, comme pour toute autre culture attractive, ces cultures ne peuvent être traitées en utilisant des produits phytopharmaceutiques que **dans les 2h qui précèdent le coucher du soleil et dans les 3h** qui suivent le coucher du soleil, conformément à l'article 3 de ce même arrêté.



[Note abeilles - Pollinisateurs](#)



photo : Victor Dupuy

Abeilles sauvages

& santé des agro-écosystèmes



Abeilles sauvages

& santé des agro-écosystèmes

[clic]

Note nationale **Biodiversité**

 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

 OFB

 BULLETIN de SANTÉ du VÉGÉTAL ÉCOPHYTO



Pour lire la note complète



photo : Victor Dupuy

Flore des bords de champs

& santé des agro-écosystèmes



Flore des bords de champs

& santé des agro-écosystèmes

[clic]

Note nationale **Biodiversité**

 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

 OFB

 BULLETIN de SANTÉ du VÉGÉTAL ÉCOPHYTO



Pour lire la note complète

Oiseaux & santé des agro-écosystèmes



photo : Zeynel Cebeci

Oiseaux & santé des agro-écosystèmes [clic]



Pour lire la note complète

Note nationale Biodiversité



Bonnes pratiques agricoles

Recommandations agronomiques générales (liste non exhaustive) en faveur des oiseaux, sans considération des enjeux écologiques et réglementations spécifiques, des systèmes de culture et des techniques à appliquer :

- Éviter de tailler ou élaguer les arbres au printemps (mi-mars à mi-août)
- Réduire et éviter l'usage d'insecticides, herbicides, vermicides, molluscicides, fongicides
- Diminuer les quantités générales d'engrais, et privilégier les intrants organiques
- Limiter l'usage de ces produits aux parcelles (éviter les haies, les mares, les bandes enherbées, les chemins/fossés)
- Se renseigner sur les espèces et enjeux écologiques locaux (dont réglementaires) auprès des associations naturalistes, et participer aux actions de préservation qu'elles mènent
- Observer la présence et les comportements d'oiseaux dans les parcelles. Baliser et préserver les nids
- Utiliser une barre d'effarouchement, adapter son circuit de récolte pour favoriser les possibilités de fuites hors de la parcelle, et rester attentif en cas de passage au printemps / été
- Favoriser la couverture permanente, minimiser le travail du sol, notamment au printemps
- Développer et privilégier une mosaïque de cultures diversifiées (exploitations et paysages)
- Intégrer et développer la présence de prairies, et de pâturages dans le système
- Favoriser la présence de jachères, notamment dans les zones peu rentables
- Renforcer le réseau de haies, mais aussi de zones et bandes herbacées et d'autres habitats (fossés, mares, talus, pierriers, ronciers, hautes herbes, zones humides, vieux arbres, arbres morts, etc.)
- Redécouper et réduire la taille des parcelles, et/ou intégrer l'agroforesterie dans le système
- Accueillir une diversité de prédateurs (rapaces, renards, belettes, fouines, etc) pour favoriser la diversité d'oiseaux et la régulation naturelle de certaines espèces (rongeurs, insectes phytophages...)
- Permettre et favoriser l'installation d'oiseaux dans le bâti agricole, installer des perchoirs
-

Oiseaux / calendrier

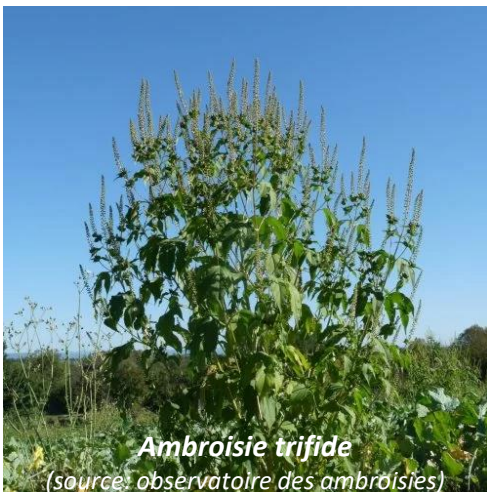
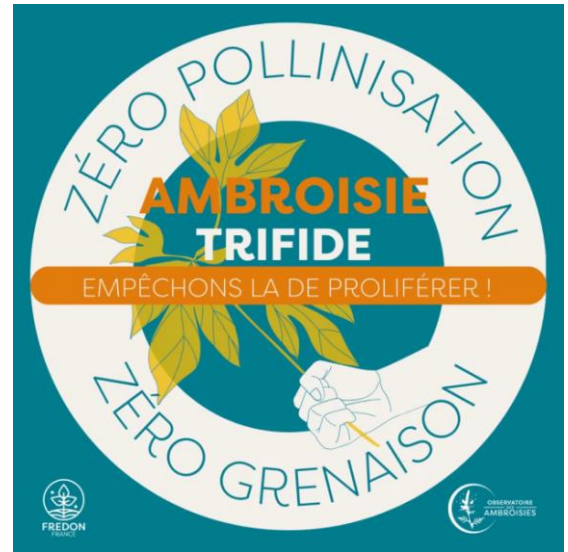
Chaque saison permet différents types d'observations, d'espèces, d'individus et de comportements

Mois	Nov.	Dec.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	
Activité type	Hivernage			Migration		Nidification - Reproduction				Migration			
Protocoles de suivi types	Wetlands Internationaux / SHOC				Suivis migratoires		STOC/EPDC				Suivis migratoires		
Espèces observables en milieu agricole (Attention : dépendant du contexte)	Canards Goelands		Vanneaux Pluviers		Oies Grues		Passereaux chanteurs : alouettes, fauvettes, bruyants Cailles Chevèches				Limicoles (petits échassiers)		Grives Merles

[clic-video] c'est-pas-sorcier

L'observatoire des ambrosies lance un **appel urgent à la vigilance face à la propagation préoccupante de l'ambrosie trifide en France**. Cette plante invasive représente une **menace majeure pour l'agriculture, la santé publique et la biodiversité** ([cf communiqué de presse du 1^{er} juillet 2024](#)).

Contrairement à l'ambrosie à feuilles d'armoise largement répandue en France, **l'ambrosie trifide est encore pour le moment localisée en Occitanie**. Cependant de **nouveaux foyers sont découverts régulièrement dans toute la France** (notamment un dans le Vaucluse).



Ambrosie trifide

(source: observatoire des ambrosies)

Si un pied d'ambrosie est observé, il faut rapidement l'éliminer au risque de le laisser constituer un foyer qui s'établit, prolifère et devient très difficile à gérer.

Il est conseillé d'éliminer l'ambrosie avant le démarrage de la floraison, c'est-à-dire avant fin juillet!

→ Retrouvez l'ensemble des conseils relatifs à la lutte contre l'ambrosie sur la [page dédiée](#)

Une fiche « **Gestion de l'ambrosie en milieux agricoles** » est [disponible ici](#)

Si vous repérez des plantes suspectes:

- Envoyez des photos à l'observatoire des ambrosies pour identification (lucile.arnaud@fredon-paca.fr)
- Après confirmation, détruisez les plants par arrachage (si le foyer est étendu, demandez conseil auprès de FREDON)
- Signalez le foyer via le site internet signalement-ambrosie.fr

La démarche reste la même pour l'ambrosie à feuille d'armoise qui est aussi très allergisante!



Ambrosie à feuille d'armoise

(source: FREDON PACA)

Le BSV est un outil d'aide à la décision, les informations données correspondent à des observations réalisées sur un échantillon de parcelles régionales.

Le risque annoncé correspond au risque potentiel connu des rédacteurs et ne tient pas compte des spécificités de votre exploitation.

Par conséquent, les informations renseignées dans ce bulletin doivent être complétées par vos propres observations avant toute prise de décision.

Comité de rédaction

Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône : RICHY Didier

Chambre d'agriculture de la Drôme : ALARD Elsa

Chambre d'agriculture de Var : MAZEAU Julie

Chambre d'agriculture du Vaucluse : THEVENOT Florine - GALANOPOULO Marine

Observations

Association des Vignerons de la Sainte Victoire

CAPL

Chambres d'Agriculture Bouches du Rhône, Drôme, Var et Vaucluse

Domaine expérimental La Tapy

Scan

Financement

Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité.



Vous abonner |



Devenir
observateur
& contact |



Tous les BSV
PACA